



Rapport de Commission n° 14

Date : 15.06.2023

Lausanne, le 24 août 2023

Présidence :	M. Mountazar JAFFAR (Socialiste)
Membres présents :	Derya ÇELIK (Socialiste) ; Pedro MARTIN (Socialiste) ; Samson YEMANE (Socialiste) ; Sima DAKKUS (rempl. Valéry Beaud, Les Verts) ; Tatiana TAILLEFERT (rempl. Romane Benvenuti, Les Verts) ; Karine ROCH (Les Verts) ; Coralie DUMOULIN (Libéral-Radical) ; Eliane AUBERT (rempl. Diane Wild, Libéral-Radical) ; Marlène BERARD (Libéral-Radical) ; Anaïs TIMOFTE (Ensemble à Gauche) ; Elouan INDERMÜHLE (UDC)
Membres excusés :	Clara SCHAFFER (Vert'libéraux)
Secrétaire :	Kelly HARRISON
Lieu :	Salle des commissions, Hôtel de Ville, Pl. Palud 2
Début et fin de la séance :	17h30 – 19h20
Objet :	Préavis n° 2023/11 – Stratégie municipale pour la participation 2023-2026 – Octroi d'un crédit de 738'000.- pour la mise en œuvre de la première phase de la stratégie participation pour la période 2023-2026
<u>Municipale concernée</u> :	Mme Natacha LITZISTORF, directrice Logement, environnement et architecture
<u>Accompagnée par</u> :	Mme Muriel SANCHEZ SOLORZANO, coordinatrice de la participation, Unité durabilité et participation

Le président explique le déroulement de la séance. Il passe la parole à la municipale afin qu'elle présente la personne qui l'accompagne et le préavis.

Madame la Municipale dit qu'avec la législature précédente, il y a eu la volonté de créer, au sein de l'administration, un pôle d'expertise autour de la question de la participation. Il s'agit de mutualiser les forces et de professionnaliser la participation, deux buts qui se retrouvent dans le préavis. Ces dernières années, la participation a percolé, si on peut dire, dans divers projets et politiques publiques. Derrière l'idée de professionnalisation se trouvent différentes méthodes participatives, qui sont déjà utilisées dans des projets. Elles font partie de ce que l'on souhaite continuer à travailler, l'objectif étant d'intégrer chaque année de nouvelles idées et méthodes, qui seraient partagées dans des réseaux au niveau cantonal, national ou même international. La municipale souhaite en particulier travailler sur deux points d'attention : la représentativité, en allant chercher les gens qui ne parlent pas, et la taille des échantillons. Un échantillon de 20 personnes, par exemple, peut suffire selon les méthodes pour atteindre la représentativité des opinions d'une partie ou de l'ensemble de la population. Ce que l'on voit aussi, c'est qu'il faut expliquer ce qu'on entend par « participation » – c'est



aussi l'un des buts de ce préavis. La participation vient compléter les instruments de démocratie semi-directe. Autrement dit, il ne s'agit pas d'opposer la participation et les instruments plus classiques de la démocratie semi-directe, mais de les concevoir comme complémentaires. La Municipalité a également évoqué des règles d'or de la participation, notamment dans le cadre [de la publication « Le participatif : un guide pour accompagner vos démarches participatives »](#) qui vient de paraître [voir Annexe 1 aux notes de séance]. Parmi celles-ci, il y a le fait qu'avant de commencer une démarche participative, il faut se questionner sur le niveau de participation visé, sachant qu'après la phase de l'information, d'autres phases sont possibles, comme la consultation, la concertation voire l'autogestion [voir Annexe 2 aux notes de séance]. La question du partage du pouvoir se pose également. Il y en a peu quand on se trouve dans de l'information seulement, alors que pour l'autogestion, une délégation totale de pouvoir à la population est donnée. Aujourd'hui en Suisse, il y a beaucoup de consultations et de concertations, et peu d'autogestion. La deuxième règle d'or, c'est de poser un cadre de référence, avec des contraintes. Il faut être honnête avec la population ; il ne s'agit pas de dire « vous êtes libres de proposer tout ce que vous souhaitez », car des lois et des contraintes physiques existent. Par exemple, dans le cadre d'un projet de création de fontaines, si l'administration sait qu'à un endroit précis il y a plein de tuyaux, elle le fera savoir à la population pour éviter que celle-ci se mette à rêver une fontaine à cet endroit. Une autre règle d'or est d'identifier dès le départ ce dans quoi la parole donnée va s'ancrer. Il faut annoncer tout de suite le but du travail effectué ensemble, par exemple l'intégration dans un plan directeur ou un plan de quartier. Enfin, la dernière règle d'or est de restituer les résultats de la démarche auprès des parties prenantes. C'est une étape cruciale.

Discussion générale

Une commissaire salue le pas qui est fait en direction de la participation. C'est une très bonne chose que de développer cette culture et de travailler ensemble à ce qui fait la ville. Ce genre de démarche permet aussi à la population d'acquérir des compétences et des connaissances, ou d'impliquer des personnes qui ne s'impliquent pas habituellement. Quel lien y a-t-il entre renforcement de la participation et assemblées citoyennes ?

Une commissaire estime que la participation est un beau concept, même s'il y a des risques de dérive. Ce préavis surprend toutefois son groupe, car il pose plus de questions qu'il n'en résout. Le préavis parle de « stratégie de la participation », ce qui vient sans doute du programme de législature, mais il n'y a pas de liens faits avec les autres démarches, avec le milieu associatif, les maisons de quartier, les assemblées citoyennes, etc. Il y a pourtant passablement d'argent qui est donné pour ce type de démarche, notamment dans le cadre du budget participatif. Qu'est-ce qui est déjà mis en place par la personne en poste à la coordination ? On situe mal la stratégie conceptuelle et pratique de la Municipalité. Par ailleurs, le titre du préavis, « Mise en œuvre de la première phase de la stratégie participation », n'apparaît que dans un seul point du document, le planning, qui ne parle toutefois pas de réalisation. Enfin, le préavis mentionne le fait qu'une personne est déjà en charge depuis 2017. Le document donne l'impression qu'il faut de l'argent pour mieux former cette personne à la participation et engager une personne supplémentaire pour quelque chose d'un peu vague.

Une commissaire se rapproche du point de vue de Madame Dumoulin. Le montant sollicité semble être davantage destiné à « faire tourner la machine », si on peut dire, qu'à réaliser des projets. Elle a également du mal à comprendre pourquoi l'argent devrait être pris sur le



Fonds pour le développement durable. Quels sont les liens avec le climat ? Elle a elle-même fait l'expérience de la participation dans son quartier. C'est une démarche formidable, qui permet de tisser des liens. Elle regrette toutefois que la forme choisie ait été celle d'un concours, qui donnait l'impression d'être en compétition avec les autres quartiers. Il peut aussi y avoir une déception du côté de la population, si le projet soumis n'est pas réalisé. Ce type de démarche suppose sans doute un travail important pour la Municipalité et l'administration, qui doit ensuite analyser les propositions. La pétition est un autre moyen intéressant de faire participer les habitant·e·s d'un quartier, qui est en plus peu onéreux. Enfin, ce qui peut être difficile quand on présente un projet élaboré dans un cadre participatif, c'est qu'on écrit à l'administration en même temps qu'à toutes les personnes qui vont participer au vote. On s'adresse avec un texte à un public double, ce qui n'est pas simple.

Une commissaire salue le développement de la culture de la participation à la Ville. Avec ce préavis, on a toutefois du mal à comprendre comment les outils de la participation permettraient de réaliser des objectifs en termes de durabilité et de protection de l'environnement. Elle salue également la volonté de professionnaliser la culture de la participation. Parmi les risques évoqués tout à l'heure, comme la représentativité et la taille de l'échantillon, il faudrait aussi relever le fait qu'il faut éviter l'écueil du technocratisme, avec des expert·e·s de la participation qui pilotent un groupe de citoyen·ne·s.

Un commissaire se joint à ce qui a été dit. Il comprend les questions de Madame Dumoulin : à quoi exactement ce montant va-t-il servir ? Quand ces méthodes sont bien utilisées, elles peuvent avoir des effets bénéfiques pour la population, la politisation des citoyen·ne·s, le vivre-ensemble, la réappropriation des lieux publics, etc. Il se réjouit de la création d'un poste, même s'il est à hauteur de 0,6 EPT seulement. « Mobiliser largement les publics et quartiers » est un point clé, pas uniquement pour les démarches de participation et pas uniquement pour Lausanne. Il a été question de mutualiser les ressources, mais concrètement, on sait que la direction Enfance, jeunesse et quartiers et ses services, par exemple, entreprennent aussi un certain nombre de démarches participatives. Est-ce que la personne qui sera engagée pourra être mobilisée par d'autres directions et services ? Quelle est la collaboration prévue ?

Madame la Municipale précise qu'avant d'être municipale, elle a travaillé dans le domaine de la participation pendant de très longues années. En rejoignant la Municipalité, elle a mis en avant le fait qu'il fallait commencer par poser les bases d'une stratégie. Ce préavis ne présente donc pas un plan d'action ou une série de mesures concrètes à financer. Aujourd'hui, il faut commencer par expliquer l'intention, les objectifs et les motivations de la Municipalité s'agissant de la participation. Cela fait plusieurs années que la Ville fait de la participation, comme Madame Sanchez Solorzano pourra l'expliquer. Parmi les bénéfices de ces démarches, Madame Roch a raison d'évoquer le développement de compétences de la population, et surtout de personnes que l'on n'entend pas d'habitude. L'empouvoirement des citoyen·ne·s est un point très important, qui tient à cœur à la Municipalité. On a un panel d'outils qui permettent de tester et d'évaluer la pertinence de ces méthodes, et d'identifier les biais. Les risques existent bien sûr, mais aujourd'hui, l'expérience et le recul permettent d'éviter certains écueils. Le renforcement quantitatif et qualitatif des collaborateurs et collaboratrices de la Ville qui travaillent avec ces démarches donnera aussi lieu à une amélioration de l'offre. S'agissant des questions et remarques de Madame Dumoulin, le préavis annonce surtout la couleur, mais il contient aussi des choses assez concrètes, qui sont présentées dans les axes. La coordination de la participation sur le territoire communal et l'accompagnement des services dans leurs démarches participatives font partie intégrante



des responsabilités d'une toute petite unité, dont le budget est limité. Le préavis permettrait de donner des ressources et fonds supplémentaires, par exemple pour acquérir du matériel de mobilisation mis à disposition de tous les services, développer la plateforme en ligne « Lausanne participe », louer une salle du quartier ou proposer un apéritif aux citoyen-ne-s qui participeront aux démarches de la Ville. Si on ne connaît pas la manière de mener des démarches participatives, il est vrai qu'il manque dans ce préavis un bilan par rapport à ce qui a déjà été fait dans le cadre de la législature passée et la présente, au sein des différentes directions et des différents services ; un extrait de la note municipale qui accompagnait le préavis pourra être donné avec les notes de séance [voir Annexe 3 aux notes de séance]. Certaines directions, comme les Services industriels, souhaitent monter en puissance s'agissant de la participation et l'Unité durabilité et participation offre à l'interne un appui, des conseils et un accompagnement pour les démarches participatives menées par les divers services. Chaque service garde toujours le *leadership* de son projet et de la participation y relative. Concernant le budget participatif, c'est une excellente chose qu'il permette de lancer et prendre entièrement en charge des démarches dans les quartiers. Il est important de bien accompagner les initiatives dans leur concrétisation. Si les démarches n'aboutissent sur rien de concret, cela pose problème et risque de faire des déçu·e-s de la participation. Il faut absolument éviter cela et c'est ce que permet un cadre bien défini. Enfin, s'agissant du risque de technocratisation, celui-ci existe comme dans tout type de politique publique. C'est bien pour cette raison que l'on parle de méthodes participatives qui évitent ce biais. La Municipalité choisit des méthodes qui les évitent. Pour répondre à la question qui concernait le lien entre ces démarches et la durabilité, il ne faut en effet pas partir du principe que toute démarche participative mènera à davantage de durabilité. Si on ne donne pas le cadre de référence dans lequel s'inscrit la démarche, on ne peut que provoquer des déceptions, y compris du côté de la Municipalité. Par exemple, avant de rejoindre la Municipalité, elle s'était retrouvée dans une démarche participative au sein de laquelle il n'avait pas été mentionné que l'objectif était la mixité sociale. Certaines personnes ont donc proposé une forme de ségrégation spatiale en fonction des religions qui devait régler, selon elles, les problèmes de vivre-ensemble. C'est pour cette raison qu'il faut fixer dès le départ les conditions de la participation, spécifier les contraintes et les marges de manœuvre existantes, définir le cadre et expliciter les intentions.

Madame Sanchez Solorzano précise qu'elle travaille à 60%. Elle est en charge de coordonner les démarches participatives de la Ville. Avant la création du Pôle d'expertise participation, il existait une cellule informelle de coordination, composée de chef·fe-s de projet qui se rencontraient pour échanger sur les bonnes pratiques, faire des bilans à l'interne, etc. Ce groupe a été formalisé pour devenir le Pôle d'expertise participation, qu'elle a rejoint en 2018. Ce pôle réunit une vingtaine de chef·fe-s de projet, qui travaillent dans différents services, au sein desquels des démarches participatives sont menées. Les rencontres ont lieu quatre fois par an en moyenne pour discuter de la stratégie, des besoins de services, pour faire le bilan des démarches qui ont été menées, etc. Dans certains services, il y a des personnes qui sont déjà formées ou qui ont déjà de l'expérience en participation. Ces personnes se trouvent parfois seules à mener des projets, notamment quand il s'agit de sujets un peu techniques. Son rôle est donc d'accompagner sur le plan méthodologique les différent·e-s chef·fe-s de projets dans les démarches participatives qu'ils ou elles souhaiteraient entreprendre. Des permanences participation ont lieu deux fois par mois pour accompagner les services qui souhaitent lancer une démarche et créer des échanges entre services qui traitent de problématiques transversaux. En plus du guide, une



check-list a été élaborée à l'interne pour rappeler les points d'attention lors de l'organisation de démarches participatives (qui sont les publics concernés, sur quels sujets faire participer, dans quel but, comment les résultats seront intégrés au projet, etc.) avant d'identifier une méthode adaptée. Avant ces rencontres transversales, les services travaillaient chacun dans leur coin ; le nouveau système permet notamment d'éviter que plusieurs démarches soient lancées en même temps dans le même quartier, sans que les différents services ne soient au courant. Le nouveau fonctionnement permet donc de coordonner les actions sur un territoire donné. Le travail de coordination cartographie les démarches participatives, tout en créant des ponts entre les services qui permettent de mener des démarches communes. C'est ce qui se met en place aujourd'hui. La plateforme « Lausanne participe » a aussi été développée. Elle évite à chaque service de devoir développer son propre outil en ligne pour réaliser un sondage, recueillir des avis ou communiquer sur les démarches, par exemple. Elle permet notamment à la société civile de visualiser de manière centralisée les démarches qui sont en cours à Lausanne et d'y participer en quelques clics. Le développement de cette plateforme se poursuivra, par exemple, avec une carte interactive pour permettre aux habitant·e·s de savoir rapidement ce qui se fait autour de leur domicile. L'*e-participation* est ainsi l'une des lignes du budget du préavis. À l'interne, un guide a été réalisé pour accompagner les démarches participatives, mais ce n'est pas suffisant. On a donc des objectifs de mettre en place des formations internes pour les chef·fe·s de projet à terme, selon les besoins des services. Certaines personnes ont des formations très techniques et ne sont pas formées à la participation. En matière de professionnalisation de la participation, il est également nécessaire de travailler en synergie avec le milieu académique et il s'agit d'un axe fort du préavis. La coordinatrice participation explique qu'elle a rejoint le groupe d'experts externes pour la mise en place d'un nouveau [CAS en « gouvernance participative et actions locales »](#), qui sera lancé en janvier 2024 avec l'année prochaine avec l'Université de Lausanne et la Haute École de travail social, et la Ville de Lausanne accueillera la première volée dans le cadre de la visite de terrain du premier module. Lausanne est également la première collectivité publique à rejoindre la [faïtière suisse de participation](#) et elle participe activement aux réseaux de communes qui mènent des démarches participatives. Des formations continues pourraient donc être organisées en synergie avec d'autres collectivités publiques et entités. L'axe fort dans ce préavis concerne la mobilisation des publics et des quartiers. Les services ont leurs plannings et leurs projets, pour lesquels ils souhaitent parfois mener des démarches participatives. Ils ne souhaitent pas pour autant se retrouver à tester eux-mêmes de nouvelles méthodologies ou de nouveaux dispositifs, alors qu'il faudrait pouvoir combiner les méthodes et varier les dispositifs participatifs pour toucher des publics différents et obtenir des résultats plus représentatifs. La personne qui serait engagée en plus serait donc à disposition des services pour les accompagner dans leur démarche participative sur le terrain afin les aider à vulgariser leurs projets, identifier et mobiliser les divers publics concernés, concevoir une démarche participative, adapter et tester de nouvelles méthodes, faciliter les démarches ou accompagner les mandataires externes, restituer les résultats à l'ensemble des parties prenantes, etc.

Discussion particulière

3. *Préambule*

Une commissaire remercie la municipale et Madame Sanchez Solorzano pour leurs explications. Elle reste toutefois sur sa faim, car ce préambule parle de mise en œuvre et de concrétisation. Elle se réjouit de recevoir la liste de ce qui a été mis en place. Si elle comprend bien, ce préavis n'offre pas tellement la vision de la Municipalité sur la



participation, mais propose de voter un budget pour mettre en place un cadre matériel et un support additionnel pour développer la participation. Mais comment compte-t-on faire de la participation ? On trouve quelques éléments dans le chapitre « Aspects financiers », mais la vision générale n'apparaît pas.

Madame la Municipale répond que, derrière la stratégie qui est déjà posée, il y a une vision. Les diverses réalisations peuvent être communiquées à la commission via une carte des démarches participatives réalisées en 2022 [voir Annexe 4 aux notes de séance] ; celles-ci permettent de voir comment la Ville travaille et quelle est l'amplitude de la participation et l'importance de la coordination transversale entre les services. Il ne s'agit pas d'un blanc-seing. La répartition au niveau du budget est également mentionnée dans le préavis, avec des mentions de réalisation de fiches méthodologiques, de la création de plans de communication, d'outils informatiques, de matériel pour les démarches participatives, par exemple. La stratégie et la vision apparaissent dans l'entier du préavis.

4. La participation – qu'est-ce, pourquoi et comment ?

Un commissaire demande si une liste des méthodes utilisées peut être communiquée.

Madame la Municipale répond que le guide présente un certain nombre de méthodes participatives. Ce guide est disponible en ligne sur le site web de la Ville de Lausanne et pourra être mis en annexe aux notes de séance [voir Annexe 1 aux notes de séance]. Les méthodes sont choisies selon le projet, les publics cibles et les buts. L'une des méthodes qui la convainc particulièrement est celle qui propose trois phases, dont la première consiste à demander à des personnes de dire ce qui va et ne va pas dans un certain contexte, disons la place de la Riponne, ce qui permet déjà de libérer les pulsions négatives. La deuxième phase consiste à former de nouveaux groupes de personnes, le but étant de rêver cette place. Enfin, on forme une nouvelle fois des groupes, avec comme objectif un projet réaliste, selon les contraintes du lieu. À chaque étape, une restitution à l'ensemble du groupe est faite. On utilise beaucoup ce type de méthodes, mais il y en a encore quantité d'autres.

Une commissaire remarque que peu de choses dans cette partie concernent le « pourquoi », contrairement à ce qu'annonce le titre. Il faudrait savoir pourquoi la participation permettrait d'aboutir à de bonnes décisions et d'atteindre les objectifs de législature en termes de protection de l'environnement. Il manque un peu de « gras », si on peut dire, sur ce « pourquoi ».

Madame la Municipale rejoint la remarque d'une commissaire

5. La participation à Lausanne

Une commissaire note que le préavis parle d'une trentaine de démarches participatives par an à Lausanne. Le bilan qui sera transmis à la commission précisera-t-il combien de personnes ont participé à chaque projet, quels étaient les types de projets et l'organisation nécessaire à chacun d'entre eux ? Un document peut-il être transmis sur les points d'attention à donner, comme l'échantillonnage ou la prise de pouvoir de l'administration ? Pourrait-on savoir ce qui est prévu pour corriger les défauts qui sont apparus dans certains projets participatifs ?

Une commissaire dit qu'elle vient d'emménager aux Plaines-du-Loup et qu'elle a pris part au cinquième forum de participation, qui était ouvert à la population. Elle dit avoir été impressionnée par la qualité du forum, qui a réuni des personnes qui habitent le quartier depuis très longtemps et de nouveaux/nouvelles arrivant-e-s. Les participant-e-s se sont



notamment prononcé·e·s sur le choix des mandataires pour la construction de la future maison de quartier. C'est un exemple concret de ce qui se passe à Lausanne en termes de participation.

Madame la Municipale dit à une commissaire que la liste des démarches participatives pourra être donnée avec les notes de séance [voir Annexe 5 aux notes de séance]. Elle précise que la Municipalité est en charge de la coordination de ces projets. Chaque direction et service a ses prérogatives et ses *leaderships*, ce qui signifie que chacun est responsable de la démarche participative qu'il mène et de l'évaluation de cette démarche. La Municipalité a néanmoins une vision globale de ce qui se fait, ce qui rend possible la restitution des différents éléments à la commission. S'agissant du témoignage de Madame Roch, la Ville a en effet organisé un jury de concours architectural pour la maison de quartier des Plaines-du-Loup, qui intégrait le travail des habitant·e·s. C'est un exemple concret d'une mise à niveau de l'expertise des professionnel·le·s (architectes, etc.) et des non-professionnel·le·s (municipaux et municipales, par exemple) et de l'expertise d'usage (habitant·e·s et/ou futur·e·s habitant·e·s). Elle dit apprécier le fait de participer au jury, notamment pour le présider, car cela permet de s'assurer que les expert·e·s n'écartent pas le projet des habitant·e·s pour en choisir un autre, qu'ils et elles préfèrent. Il faut trouver un équilibre et créer un dialogue entre les deux types d'expertise.

Une commissaire relève le fait que le préavis est un projet sur la participation, qui pose un cadre, une chose essentielle si le but est de mettre en place des dizaines de projets participatifs – la vision se trouve là. Il faut une structure que l'on peut adapter à chaque situation et projet, comme c'est le cas dans son domaine, le théâtre. La participation est un complément important à la démocratie aujourd'hui, car il contribue à pallier le faible taux de participation aux votations tout en rassemblant des personnes autour d'une préoccupation commune. Il faut bien sûr prendre les précautions qui ont été mentionnées et bien faire la différence entre l'avis des expert·e·s et l'avis des citoyen·ne·s.

Une commissaire se dit choquée par ce qui a été dit sur la manière dont la Municipalité gère les démarches participatives : on se met dans un jury pour être sûr·e que la ligne municipale soit celle qui est finalement retenue. Dans ce sens-là, ces démarches ne sont pas un complément à la démocratie.

Madame la Municipale dit qu'elle s'est sans doute mal exprimée. Dans l'exemple qu'elle a donné des Plaines-du-Loup, la population a travaillé seule, sans aucune intervention extérieure. La population a ensuite fait partie du jury de concours architectural, au même titre que la municipale en a fait partie avec M. David Payot. La Municipalité s'est assuré de l'équilibre entre l'expertise des expert·e·s (architectes, etc.) et l'expertise de la population afin de garantir que la parole donnée par les non-expert·e·s a été entendue et intégrée aux délibérations. À aucun moment, elle n'a participé à l'émanation du projet proposé par la population.

Une commissaire maintient sa remarque. Comme la municipale l'a relevé tout à l'heure en prenant l'exemple des fontaines, la Municipalité s'attend à ce que des démarches participatives entrent dans un certain cadre. Il s'agit donc plutôt d'une démarche d'écoute et d'information que d'une démarche de participation.

Madame la Municipale répond que le monde politique veut que les lois et les contraintes soient respectées. En attendant que les lois et les règlements soient amendés, il faut composer avec. C'est dans ce sens qu'il faut comprendre le cadre qui est posé au départ



des démarches. Il ne faut pas faire croire n'importe quoi aux participant·e·s ; la marge de manœuvre (légale, technique, normative, etc.) à disposition doit être claire. S'il n'y a aucune marge de manœuvre, on n'organise pas de projet participatif. La fiche qui a été remise avec le préavis montre comment on définit les niveaux de participation, notamment. On peut faire de l'information, de la consultation, de la concertation, du partenariat, de l'autogestion, etc. – la démarche choisie est présentée clairement dès le départ aux participant·e·s. Il ne faut pas non plus oublier le moment de restitution, qui peut être délicat ; il s'agit de dire aux participant·e·s ce qui a été retenu et ce qui ne l'a pas été et pourquoi.

Plusieurs commissaires observent qu'ils et elles n'ont pas reçu cette fiche. Celle-ci sera envoyée avec les notes de séance [voir Annexe 2 aux notes de séance].

Un commissaire dit avoir lui-même travaillé sur ces questions et s'être entretenu avec des personnes, entre 40 et 50 ans, qui ont pris part à des démarches participatives. Ces personnes lui ont expliqué comment la participation s'effectuait avant, l'idée étant souvent que la contribution des citoyen·ne·s n'apportait finalement rien de nouveau. Aujourd'hui, ces personnes constatent une nette amélioration de la qualité des démarches, notamment grâce à la professionnalisation des personnes qui les mènent.

Un commissaire dit entendre la volonté tout à fait respectable de la Municipalité de ne pas donner de faux espoirs aux participant·e·s sur les possibilités, mais à quel point la Municipalité accepte-t-elle les résultats d'une démarche qui vont à l'encontre de ce qu'elle défendrait sur le plan idéologique ?

Madame la Municipale répond que, lorsque le cadre est posé, la Ville communique clairement sur son « idéologie », si on peut l'appeler ainsi. Par exemple, s'il s'agit d'un projet en lien avec le climat, la Municipalité présentera ce qui a été validé du point de vue politique dans le cadre du Plan climat. Si certains éléments proposés vont à l'encontre du cadre, on peut tout de même décider d'évaluer leur faisabilité. Quand il y a des refus, c'est compliqué, mais on se doit d'en expliquer les raisons aux participant·e·s. Parmi les raisons de refus, il y a le fait que les propositions vont à l'encontre de ce qui a été voté par le Conseil communal.

Une commissaire dit que, si elle comprend bien, si les propositions ne vont pas dans le sens de la majorité, qu'elle soit exécutive ou législative, les résultats ne seront pas pris en compte.

Madame la Municipale répond que ce n'est pas ce qu'elle a dit. Si une des actions proposées va à l'encontre d'un projet qui a été voté par le Conseil communal, la Municipalité expliquera cela. Dans un autre contexte, si une action proposée va contre « l'idéologie » de la Municipalité mais est tout de même pertinente, les services évalueront sa pertinence et sa faisabilité.

6. Une stratégie participation pour la Ville de Lausanne

S'agissant de la phrase « La stratégie de participation 2023-2026 vise à accompagner la transition écologique et climatique », **Une commissaire** demande si elle signifie que la Municipalité se limite à ces deux points, ce qui n'est pas ce qu'elle a compris avec la présentation de Madame Sanchez Solorzano. S'il n'y a pas cette limite et que d'autres secteurs sont touchés, pourquoi prendre sur le Fonds pour le développement durable ?

Madame la Municipale répond que la focale a été mise sur la question climatique, car il s'agissait de mutualiser – à la suite des demandes et questions formulées par le Conseil communal – tout ce qui concerne la participation en lien avec le Plan climat.



À la suite de la remarque de Madame Sanchez Solorzano, qui précisait que chaque dicastère avait son propre *leadership* et ses moyens d'évaluation, **Une commissaire** note que l'axe 1 précise la volonté de renforcer la coordination transversale, ce qui se traduirait par la création d'un poste. Dans ce but, ne faudrait-il pas également homogénéiser les différentes manières d'évaluer les démarches ?

Madame la Municipale répond que c'est en effet nécessaire et que l'axe 5 aborde justement le travail qui compte être fait à ce niveau. Avoir une expertise et une évaluation externes permettra de renforcer la coordination.

7. *Planning*

Une commissaire revient sur le point qu'elle a soulevé précédemment sur le manque de connexion entre le cadre général et les différentes étapes du préavis, décrites dans le planning. Les axes 1 et 5 font le lien avec les points 6 et 7 du préavis. En 2023, elle comprend qu'il y aura une partie EPT, qui coûtera 65'000 francs, et une partie « appel à des outils ou à des montants externes ». Or ces points ne sont pas mentionnés ailleurs dans le préavis et le planning ne reflète pas vraiment ce que la Municipalité compte faire chaque année, des projets qui se retrouveraient ensuite dans les « Aspects financiers ».

Madame la Municipale répond que beaucoup d'éléments de réponse à cette question se trouvent dans la note qui accompagne le préavis et qui sera envoyée à la commission.

8. *Impact sur le climat et le développement durable*

Une commissaire remarque que l'argent ne coule pas à flots. Ne faudrait-il pas plutôt utiliser l'argent que demande ce préavis pour des mesures urgentes, comme la création de pistes cyclables ou la plantation d'arbres ?

Madame la Municipale répond qu'à ses yeux, il est tout aussi important de renforcer la capacité des un·e·s et des autres d'agir pour leur propre santé et leur environnement que de planter des arbres. Il s'agit de la compétence sociale du développement durable, à laquelle elle est très attachée.

9. *Impact sur l'accessibilité des personnes en situation de handicap*

Un commissaire remarque qu'il faudrait revoir le titre de cette partie ou en ajouter une, car dans ce paragraphe on mentionne les personnes allophones et issues de minorités.

Madame la Municipale dit que la Municipalité n'a pas encore eu le temps de travailler la fusion entre le point 8 et le point 9. La remarque est tout à fait pertinente, mais le préavis ne peut pas être modifié à ce stade.

10. *Aspects financiers*

Une commissaire demande quelle hiérarchie est prévue entre Madame Sanchez Solorzano et la personne qui sera embauchée.

Madame Sanchez Solorzano répond que cette personne sera son ou sa collègue.

S'agissant du point « appui pour la mobilisation et le développement de nouvelles méthodologies de participation », **Une commissaire** demande s'il s'agit d'un mandat externe. Comment est-on arrivé à ce montant ?

Madame Sanchez Solorzano répond que le montant est réparti sur quatre ans. Il s'agit d'accompagner les services pour aller toucher d'autres publics. Par exemple, dernièrement, la Ville a mis à disposition un vélo-cargo pour que les services puissent aller dans les



quartiers et accompagner les démarches participatives. Un outil a aussi été développé, le Kit Cubes, qui permet de mettre en place un aménagement transitoire modulable sur une place pour inviter la population à réfléchir aux usages et aménagements souhaités. Ce sont ces outils de mobilisation transversaux, qui évitent que chaque service développe son propre matériel, qui sont concernés ici. Des mandats d'accompagnement permettront de savoir comment toucher d'autres publics et d'autres quartiers. Cette année, la Ville a pu bénéficier d'un soutien de la Confédération pour réfléchir à ce type de mobilisation dans le cadre de son [Programme d'encouragement pour le développement durable 2022-2023, dont le thème était la participation durable](#). Trois méthodes innovantes de mobilisation seront développées pour toucher d'autres publics et quartiers, avec le jeu et les aspects ludiques comme fil conducteur. Il s'agit de poursuivre ces questionnements sur plusieurs années en développant des dispositifs, des méthodologies et des outils afin de diffuser des bonnes pratiques à l'interne pour toucher les divers publics et quartiers.

Un commissaire demande si le poste qui sera créé sera basé sur un contrat à durée déterminée.

Une commissaire demande ce qui se passera en 2027. Le poste sera-t-il financé sur le budget ordinaire de la Ville ?

Madame la Municipale répond que le poste sera pérennisé en 2027 par le biais de procédures internes sur la pratique budgétaire 2027. Ce n'est pas une création de poste à proprement parler, mais une compensation rendue possible grâce à la réallocation de ressources existantes.

Une commissaire rebondit sur la question d'une commissaire. Concernant les 200'000 francs d'appui dans le cadre des mandats d'accompagnement pour la participation, la Ville a-t-elle reçu des offres ? Comment est-elle arrivée à ce chiffre ?

Madame Sanchez Solorzano répond qu'actuellement, ce sont les services qui viennent vers elle, avec des démarches en cours. L'ambition est d'aller vers les services pour identifier les parents pauvres de la participation et leur présenter la stratégie de participation, en se basant sur le guide. Jusqu'à présent, quand les services avaient identifié que des démarches pouvaient se faire, ils n'avaient pas forcément les budgets pour et on ne pouvait pas les accompagner avec des mandats professionnels, car on n'avait pas non plus le budget. Ces 200'000 francs – soit 50'000 francs par an – serviront à cela. Depuis 2018, on récupère toutes les offres de démarches participatives, donc on peut savoir combien coûte telle ou telle démarche. C'est sur cette base que ces montants du budget ont été estimés. Un budget plus détaillé en lien avec le planning sera joint aux notes de séances [voir Annexe 6 aux notes de séance]. À l'avenir, quand les services auront intégré dans leurs réflexions le fait qu'il faut ajouter une ligne « participation » à leur budget, ils pourront eux-mêmes intégrer la participation à leur gestion de projets.

Un commissaire propose à la commission de passer au vote. Deux commissaires ont dû partir au cours de la séance, ce qui réduit le nombre de voix à 10.

Déterminations de la commission (vote)

Conclusion

1. Allouer à la Municipalité une enveloppe de CHF 738'000.- attribuée au Secrétariat général de la Direction du logement, de l'environnement et de l'architecture (Unité durabilité et participation), répartie sur quatre ans dès 2023, à prélever sur le Fonds



Ville de Lausanne

Conseil communal
Commission ad hoc

du développement durable, pour la mise en œuvre de la première phase de la stratégie participation à déployer entre 2023 et 2026.

Vote : **5 oui** **5 non** **0 abstention**

Compte tenu l'art. 46, al. 2 du Règlement du Conseil communal, qui stipule que la présidence tranche en cas d'égalité des voix, **la commission accepte le préavis.**

Le président lève la séance à 19h20.